



Les émigrant-e-s sénégalais ne se laissent pas dissuader

## Partent-ils sans savoir pour l'Europe?

**Le concept de « dissuasion » refait régulièrement surface lors des durcissements des lois sur l'asile et sur les étrangers. Les immigrant-e-s potentiels sont censés apprendre déjà dans leur pays d'origine qu'ils sont indésirés en Europe où il ne s'agirait pas de chercher une vie dans la dignité et le bien-être.**

La dissuasion n'a pas fonctionné pour les 30'000 personnes et plus, pour la plupart jeunes Africain-e-s de l'Ouest, qui ont atteint les Iles Canaries l'an dernier sur des barques de pêcheurs en bois et pour les 6'000 personnes environ qui, selon les estimations du gouvernement régional de ces îles, n'ont pas survécu à la traversée. Environ la moitié de ces émigrant-e-s vient du Sénégal.

L'Organisation internationale de la migration OIM (voir Bulletin 01/05) explique ce phénomène notamment par le fait que les jeunes ne sont pas suffisamment renseignés. Ils n'auraient pas saisi du tout le message de dissuasion. C'est pourquoi, l'OIM s'efforce maintenant de s'adresser à la jeunesse sénégalaise par des campagnes dites d'information qui coûtent des millions pour

leur dire ce que la plupart savent déjà depuis longtemps: la traversée fait courir un danger de mort et l'Europe n'est pas un paradis.

**Les lois sévères ne retiennent pas la personne qui est prête, qui risque sa vie**

Le concept de la politique européenne de dissuasion et d'exclusion n'a au fond que peu d'écho au Sénégal. Sadikh Niass de l'organisation sénégalaise *Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)* ne croit guère à l'effet dissuasif des lois sévères sur la migration: « la personne qui risque sa vie sur les océans ne se préoccupe pas des lois du pays d'arrivée. » Mamadou Mbodji, qui enseigne la psychologie à l'université de Dakar, relève en outre que bien des jeunes croient être « élus ». Ils seraient à tel point sûrs d'eux et de leur chance de succès qu'aucun danger ni aucune difficulté ne pourraient les détourner de leurs projets.

Amy (35 ans) de l'ancienne ville coloniale Rufisque est l'une des rares femmes qui ont été rapatriées des Canaries vers le Sénégal. Elle sait de première main à quel point les traversées durant plusieurs jours sont dangereuses. Malgré tout, si elle en avait les



moyens, elle reprendrait immédiatement la mer. Pour elle, son destin est entre les mains d'Allah et, si Allah le veut, elle aimerait travailler comme femme de ménage ou comme employée de maison en Espagne pour offrir un meilleur avenir à ses trois enfants. Si elle devait mourir en chemin, ce serait le destin. Elle sait bien que tout ne serait pas facile comme illégale en Europe, mais elle dit qu'elle trouverait une solution pour réussir d'une manière ou d'une autre. Et l'Espagne aurait justement besoin de forces de travail.

### Travail gratuit comme mesure de réinsertion?

La population sénégalaise suit le phénomène de l'émigration de masse avec inquiétude. Presque tous connaissent

**migrantsrightswatch.ch**

Observatoire du droit  
d'asile et des étrangers

page 3

**Dossier:**

Guerre des cultures?

pages 5 – 8

**Permis L**

Fin du « statut de danseuse »  
dans le canton de Berne?

page 9

des jeunes qui se sont lancés dans cette aventure dangereuse. On exige du gouvernement qu'il offre des perspectives d'avenir aux jeunes sur place. Jusqu'ici, des efforts allant dans ce sens font lamentablement défaut: à l'aéroport de Saint-Louis, relativement éloigné, les personnes rapatriées reçoivent l'équivalent de 25 francs pour le voyage de retour chez elles ainsi qu'un kebab froid et une limonade. Le plan REVA (Retour

vers l'agriculture) qui est censé moderniser l'agriculture avec des fonds espagnols et ainsi créer des places de travail peut être décrit actuellement comme une mauvaise blague: les jeunes rapatriés doivent travailler dans les champs sans salaire et ont droit au produit des récoltes. Cependant, ceux qui ont vu les montagnes de pastèques à Dakar sont conscients que les jeunes ne pourront guère en tirer profit.

En tous les cas, le cousin d'Amy a repris le large sur un bateau de pêche déjà deux semaines après son rapatriement. Depuis lors, Amy n'a plus entendu parlé de lui.

Dinu Gautier

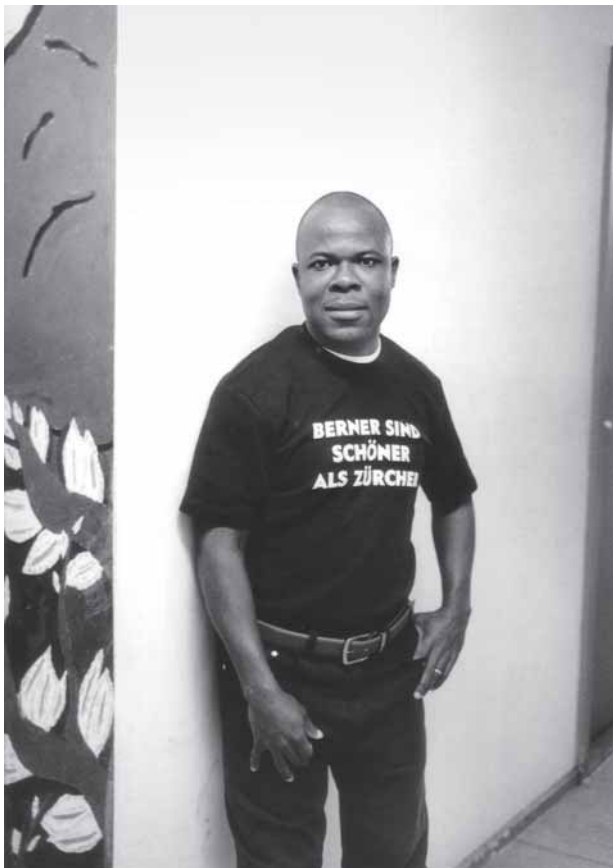
*Dinu Gautier (qui a accompli un stage juridique d'août à fin décembre à Dakar, Sénégal)*

## Emission de radio sur le jubilé de Sosf

Les personnes qui ont manqué le Banquet républicain organisé le 21 octobre 2006 pour les vingt ans de Sosf peuvent lire la plupart des discours sur notre site.

Grâce au soutien d'Emine Sariaslan, un assemblage des divers discours du jubilé a fait l'objet d'une émission de deux heures le 3 décembre sur le canal poli-

tique de la radio alternative zurichoise LoRa. Cette émission peut également être écoutée sur [www.sosf.ch](http://www.sosf.ch).



### Au sujet des photos de ce numéro

Nous, Julia Weber et Simone Haug, travaillons comme photographes indépendantes et sommes à la phase finale de nos études de sociologie. En été 2005, nous avons fondé le collectif de femmes photographes *zeitpunktbild*. Notre intérêt se porte sur les événements en direct dans l'espace public et sur des projets de documentation sociale de longue durée.

Pendant environ six mois (de novembre 2005 à juin 2006), nous avons fait des portraits de requérant-e-s d'asile dans leur cadre de vie. Les photos ont été prises dans divers centres de transit dans la région de Berne.

Dans la deuxième phase de notre projet de longue durée, nous prêtons un appareil de photos aux personnes dont nous avons pris le portrait et avec qui un contact est encore possible. Les photos recueillies nous permettent de voir la manière dont elles assument leur espace de vie quotidien. Notre approche de ces personnes et de leur espace de vie est ainsi complétée par la leur.

[www.zeitpunktbild.ch](http://www.zeitpunktbild.ch)

Après le 24 septembre: la résistance continue

## Observatoire du droit d'asile et des étrangers

Le 8 février, a été fondée l'association « Pour un observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers ». Son but: observer l'application des lois durcies sur l'asile et sur les étrangers et documenter les irrégularités. Il s'agit maintenant de recruter de nombreux membres et de trouver de généreux donateurs/trices.

Au soir du 24 septembre, les résultats ont été durs à avaler pour de nombreuses personnes. Défaite – inutilité de toute la peine donnée: les doigts engourdis lors de la récolte de signatures en janvier, les longues explications durant la campagne. Nette défaite – le matraquage avec les abus pour mot-clef et la rengaine d'apaisement du Conseil fédéral ont gagné la majorité des votants. L'opposition étonnamment large allant des Eglises jusqu'à des personnalités bourgeoises n'a pas réussi à percer avec ses arguments contre les opinions préconçues. Alors, comment continuer? Se décourager? Rapidement, des voix éminentes se sont faites entendre: il s'agit maintenant d'observer ce qui se passera quand ces lois seront en vigueur. Mais qui et comment?

Chez les Romands, où la résistance était plus forte et où on sent une ouverture culturelle à l'égard des étrangers, l'idée d'un projet est alors apparue: celle d'un « observatoire ».

« Je ne veux pas croire, je veux savoir. »

Dans un buffet de gare entre Genève et Romanshorn, un petit groupe se réunit en octobre pour élaborer les premiers plans. Le groupe de préparation s'élargit, il y a des séances, des représentants de grandes organisations sont invités à

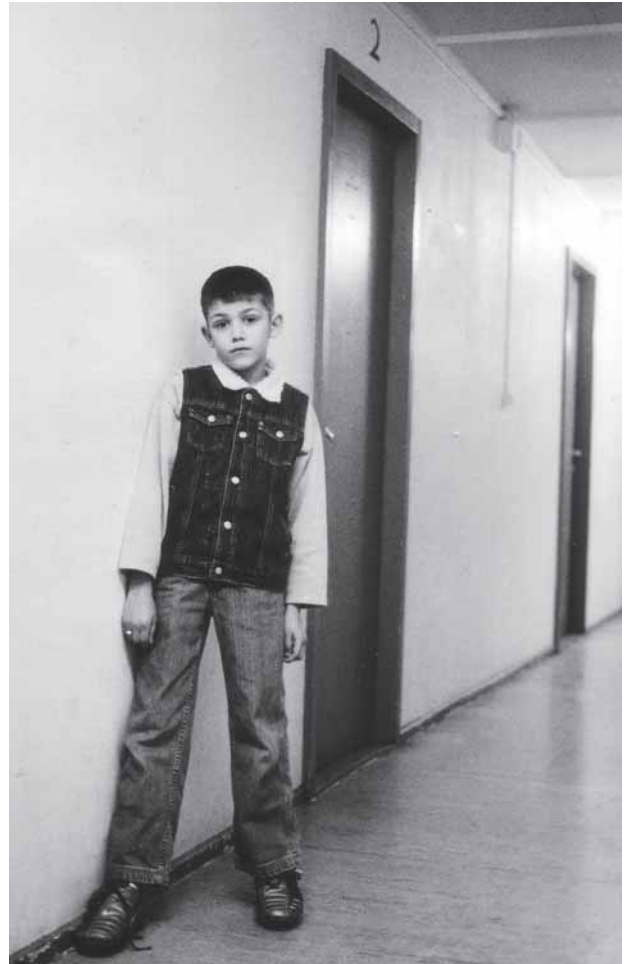
discuter et à participer. Gentiment, le projet prend corps et à la suite d'une lettre d'invitation largement diffusée, plus de 70 personnes se retrouvent finalement le 8 février en une assemblée constitutive: une « personne morale » est née. Un comité provisoire a le mandat de mettre en oeuvre les statuts adoptés.

Une partie des nouvelles lois est déjà en vigueur depuis le 1er janvier et le reste suivra en 2008. Partout où des groupes ou des particuliers sont en contact avec des personnes concernées, il y a des expériences qu'il s'agit désormais de rassembler pour les mettre à disposition de tous. Mais dans un premier temps, il faut récolter de l'argent pour garantir l'indépendance financière qui est nécessaire pour débiter le travail professionnel.

Pendant 12 ans de travail pratique, j'ai appris que les textes de loi et les promesses des politiciens sont une chose,

[migrantsrightswatch.ch](http://migrantsrightswatch.ch)

Pour devenir membre de l'association ou avoir des informations actuelles sur la mise en place de l'observatoire, le plus simple est de passer par Internet. La cotisation annuelle simple est de Fr. 100.- (double pour les donateurs/trices et moitié pour les personnes à faibles revenus).



mais que la réalité sur le terrain en est une autre. Je ne veux pas croire, je veux savoir. Je souhaite passer cette devise à l'observatoire. J'espère que la réalisation de notre projet permettra, avec toutes les personnes actives sur le terrain, de protéger les droits des migrant-e-s mis en péril.

Afra Weidmann

Une notion à bannir

## « Emigration illégale »

Contrairement à la Déclaration universelle des droits de l'homme, une expression commence à se banaliser : c'est celle d'« émigration illégale ». On l'emploie beaucoup depuis quelques mois, à propos de ces Africains qui, par le désert puis par la mer, tentent de traverser l'inconnu pour rejoindre les rivages européens.

La notion d'« émigration illégale » est alarmante. En 2003, le gouvernement marocain promulguait une loi « relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc et à l'immigration et l'émigration irrégulières », qui punit sévèrement quiconque quitte ou aide à quitter « le territoire marocain d'une façon clandestine ». Et de fait, poussé en cela par l'Union européenne (UE), le Maroc a pris l'habitude de faire la chasse aux sortants – ce qui, on le sait, s'est soldé par une quinzaine de morts par balle lors des événements de Ceuta et Melilla de l'automne 2005.

Aujourd'hui, l'expression « émigration illégale » se propage, transformant le seul fait de prendre la route en un acte



répréhensible. En mai 2006, la Conférence des ministres de l'intérieur de la Méditerranée occidentale saluait dans un communiqué « les efforts des pays de la rive sud de la Méditerranée pour contenir l'émigration illégale vers l'Europe ». Plus au sud, les autorités sénégalaises annoncent régulièrement qu'elles ont procédé sur leur propre territoire à l'arrestation de « candidats à l'émigration clandestine ».

Cependant, ni le concept qui fait de l'émigrant un criminel, ni les pratiques qu'il prétend autoriser n'ont de légitimité au regard d'un principe posé en

1948 par la Déclaration universelle des droits de l'homme qui énonce : « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » Seule l'immigration peut ne pas être légale, l'entrée sur le territoire d'un Etat étant soumise à son vouloir souverain.

La criminalisation du migrant à la source n'est certes pas nouvelle. Mais elle a été et reste l'apanage des pays s'inspirant du modèle soviétique, où il est naturel de tirer à vue sur l'émigrant, considéré comme un fuyard ; divers régimes autoritaires (Corée du nord, Cuba) s'en sont inspirés.

En réalité, les gouvernements européens et, sous la pression de l'UE, leurs partenaires africains sont en train de réinventer un concept qui n'a aucun fondement juridique, aux seules fins de protéger les frontières européennes. Cette régression annonce un système qui généralise la mise à l'écart des indésirables en recourant un peu partout à leur enfermement : d'un côté le sanctuaire des pays riches, et de l'autre une zone d'où il sera interdit de sortir, et qui s'apparentera à un vaste camp.

Europe de gauche en bas (5)

## Un réseau de réflexion et d'action

Créé en 2002, Migreurop est un réseau de militants et de chercheurs originaires de plusieurs pays d'Europe et du Maghreb, dont l'objectif est d'identifier, faire connaître, dénoncer et combattre les dispositifs européens de mise à l'écart des migrants et demandeurs d'asile jugés indésirables. L'enfermement administratif – les « camps d'étrangers » selon la terminologie utilisée par Migreurop – est l'exemple le plus emblématique de ces dispositifs. C'est pourquoi il a constitué l'un des premiers axes de travail de Migreurop, qui a mis au point une « carte des camps d'étrangers en Europe », régulièrement mise à jour ([www.migreurop.org](http://www.migreurop.org)).

Claire Rodier  
Migreurop



## Guerre des cultures?

« Clash of Civilizations » (Le choc des civilisations) était le titre d'un livre publié en 1993 par Samuel Huntington, politologue américain ultraconservateur. La lutte entre cultures prétendument inconciliables est devenue entre-temps le leitmotiv courant de la propagande politique xénophobe.

« Ils ne sont pas à leur place chez nous. » Les débats récents en politique des étrangers se réduisent souvent à ce simple dénominateur. Pendant des années, la droite a mené ses campagnes avec succès avec le matraquage idéologique de la « lutte contre les abus ». Depuis les votations de septembre dernier, c'est au contraire le thème de l'intégration qui figure en tête du hit-parade du débat politique à l'égard des étrangers. Les occasions d'invoquer ce thème ne manquent pas: lorsqu'il est question de l'islam tout simplement ou de la construction de minarets en particulier, de mariages forcés, d'abus sexuels commis par des jeunes (étrangers ou indigènes) à Zurich-Seebach ou ailleurs, ou de la prétendue participation surdimensionnée d'étrangers à l'ascension de la violence des jeunes, les faits exacts et les circonstances précises n'intéressent pas. La question est toujours la même: est-ce que l'intégration des personnes et groupes concernés provenant de « cultures étrangères » est encore possible? Elle n'est pas seulement posée par l'UDC qui souhaiterait l'expulsion des jeunes en question avec leurs parents et la dénaturalisation immédiate des délinquants. Certains milieux de gauche préconisent également une combinaison d'intégration et de contrainte: dans son récent papier sur l'intégration, le PS favorisait le modèle de

contrats individuels d'intégration. Et le préposé bâlois à l'intégration, Thomas Kessler, se réjouit de la nouvelle loi cantonale qui conditionne la prolongation des autorisations de séjour au succès de la fréquentation de cours de langue et d'intégration.

### Le mal vient de l'extérieur

La mise au pilori des cultures qui échappent à l'intégration fait renaître sous un nouvel aspect l'idée de l'invasion de notre pays par les étrangers, qui avait cours dans les années soixante et septante. Le réflexe de considérer le mal comme étranger et dès lors l'étranger comme le mal n'avait toutefois jamais totalement disparu du débat public. En matière de drogue, les idées n'ont pas changé depuis des années. Depuis le milieu des années 1980, il y a toujours été question de « trafiquants étrangers » – d'abord les Tamouls, puis les Albanais du Kosovo et désormais les Noirs africains – sans lesquels nous n'aurions apparemment pas du tout de problèmes de drogue. La question de savoir qui consomme de la drogue et pour quels motifs ainsi que celle des conséquences dévastatrices sur la santé provoquées par notre politique d'interdiction ne semblent alors n'intéresser plus personne.

« Ils sont ainsi.

Nous sommes autrement. »

Personne n'entend prétendre qu'il n'y a pas de violence ou que les mariages forcés sont souhaitables. Et une tour qui émet régulièrement du bruit (que ce soit comme maintenant un minaret ou à la rigueur un clocher chrétien de Suisse primitive) peut parfois déranger même des personnes religieuses. Le changement de définition en conflits culturels transforme toutefois les querelles réelles en « problèmes d'étrangers » et les fait passer pour « extérieures à notre société ». Les questions de cohabitation mais aussi du rapport entre les sexes ne sont pas thématiques comme des défis de *notre* société mais comme une offensive de l'étranger.

Une telle approche laisse comme solution soit le renvoi soit alors l'assimilation contrôlée telle qu'elle se veut être définie dans les contrats d'intégration. Assimilation bien entendu à une « société normale », à une culture modèle uniforme qui n'existent comme telles que dans des rêves loin de la réalité.

Cependant, sans égalité juridique, mais aussi économique et sociale ni participation de chacun aux processus sociaux et politiques, l'intégration génère la contrainte.

Balthasar Glättli  
Heiner Busch

Dossier du  
Bulletin 1/2007  
de Solidarité sans  
frontières  
Neuengasse 8  
3011 Berne  
www.sosf.ch  
sekretariat@sosf.ch  
T 031 311 07 70  
F 031 311 07 75  
PC 30-13574-6

La violence dans les relations conjugales n'est pas une question de culture

## Protection ou discrimination ?

**Annemarie Sancar, socio-anthropologue, explique pourquoi les débats actuels au sujet des « mariages forcés » passent à côté de l'objectif d'une véritable politique de l'égalité.**

*Sosf: Au printemps 2006, la police des étrangers du Canton de Saint-Gall a montré comment elle entendait agir à l'avenir dans le cas des « mariages forcés ». Elle a expulsé du pays deux hommes de nationalité turque – le mari et le beau-père d'une femme turque. Comment jugez-vous cette façon de procéder ?*

Sancar : Le Canton de Saint-Gall a été l'un des premiers à inscrire dans son droit de police la possibilité d'expulser les hommes violents du domicile conjugal. Mais dans les faits, on n'a pas seulement chassé les deux hommes de leur domicile, on les a carrément expulsés du territoire – et ce, bien que le beau-père ait vécu ici depuis déjà trente ans et qu'il soit, sinon, toujours passé inaperçu. On n'a pas attendu l'ouverture d'une instruction pénale pour contrainte. On a créé le fait accompli. La conseillère d'État en charge de la police, Karin Keller-Suter, s'est présentée dans les médias comme une héroïne qui défend et protège les victimes de sexe féminin. Avec cette opération, elle a voulu créer un précédent. Le fait est que l'étiquette de « mariage forcé », qu'on a très vite collée ici, écarte à l'avance toute critique vis-à-vis des procédés de l'État. Personne ne peut plus dire que c'est injuste – sous peine de paraître s'opposer aux intérêts de la victime.

*Ces temps, on parle beaucoup des mariages forcés et des crimes d'honneur. N'est-ce donc pas juste que*

*l'État entreprenne quelque chose contre ces formes de violence ?*

Il est bien clair que l'État a le devoir de protéger les personnes qui sont menacées de violences. La contrainte ou la violence dans le mariage ou les relations de couple sont une atteinte au droit à l'intégrité physique et psychique de l'être humain, en général ici des femmes. Bien sûr que l'État doit intervenir dans ces cas-là – et ce, quelles que soient la provenance des personnes concernées et la façon dont le mariage a été conclu. Mais la question est de savoir comment il faut procéder.

*Vous avez montré dans un article paru dans le dernier numéro de « Widerspruch » que la notion de « mariage forcé » s'est transformée, pour devenir un instrument bien pratique au service d'une politique des étrangers répressive.*

Dans notre pays, on n'applique cette notion qu'aux relations entre immigrés – et presque exclusivement entre immigrés musulmans. Ainsi, l'étiquette de « mariage forcé » est le point de départ d'une logique qui permettra de justifier et d'appliquer des mesures discriminatoires sans devoir fournir d'explications. Ce n'est que pour les immigrés musulmans qu'on estime nécessaire d'introduire une norme pénale particulière. On considère la violence qui s'exerce au sein des familles suisses d'une tout autre manière : on va parler de « violence domestique » ou, dans des cas plus graves, de « drame familial ». On cherche des causes psychologiques. On prescrit des thérapies et autres traitements analogues. On exclut ainsi dès le départ toute comparaison avec les situations de

violence qui s'expriment au sein des couples ou des familles d'immigrés, alors que, en y regardant de plus près, on trouverait aussi des ressemblances. On préfère au contraire tenir un discours tout à fait différent en parlant des « mariages forcés ». Dans ce cas, on tend à parler de différences ou de carences spécifiques à la culture d'origine. Loin d'être considérés sous l'angle des difficultés que comporte la vie en commun et qui ont leur origine dans la société ambiante, les problèmes sont rapportés à la façon « différente » de conclure le mariage. On redéfinit ainsi la violence dans le mariage et les relations familiales, pour en faire un problème lié à la population étrangère, qu'il faut résoudre soit par l'assimilation, soit par l'expulsion. La fin politique et juridique justifie cette redéfinition. La lutte pour l'égalité des droits en est ici pour sa peine.

*Annemarie Sancar : « Zwangsehen und Diskurszwänge », dans : Widerspruch 51, 2/2006, pp. 101-108.*

Oppression des femmes comme argument de la droite

## La parité se laisse-t-elle « culturaliser »?

**En accusant les adversaires de la discrimination de minimaliser la « violence des étrangers », on cherche non seulement à les contraindre de prendre la voie de la défensive, mais encore à leur coller simultanément l'étiquette de complices naïfs de machinations criminelles. Cette astuce n'est pas nouvelle – tout comme le réflexe des accusés de se démarquer du mal dénoncé et d'en appeler à des sanctions étatiques renforcées.**

Le fait de revendiquer inconditionnellement l'égalité des chances reviendrait ainsi à porter la culpabilité des actes de violence et de l'oppression des femmes. Tel est le reproche fait au bureau de l'égalité de Bâle-Campagne qui, de l'avis

de certains politiciens de l'UDC, n'oserait pas s'engager pour les femmes musulmanes opprimées (Basler Zeitung du 19.1.2007). Avec la culturalisation de la question de la parité, les revendications d'égalité se laissent pervertir en droits de contrôle patriarcaux. Il en résulte un durcissement des peines pour les hommes migrants violents au lieu de possibilités d'action pour les femmes migrantes victimes de la violence.

Les féministes ont inégalement lutté au 20<sup>e</sup> siècle pour que la violence systématique contre les femmes, composante essentielle de leur oppression, soit reconnue en tant que violation des droits humains et pas seulement comme affaire de nature privée. Malgré son but véritablement incontestable, la campagne s'est toutefois toujours révélée délicate et périlleuse: par exemple, la reconnaissance de motifs de fuite spécifiques aux femmes a été payée par une culturalisation de la violence des hommes et

de l'oppression des femmes. Avec le traitement différencié de l'inégalité des sexes dans le droit d'asile, on a construit des catégories ethnisées des deux sexes. Ce « dilemme de la différence » révèle que le fait de renoncer à un traitement juridiquement égal (orienté sur les hommes) est utilisé aussi bien comme instrument de libération que comme instrument d'oppression. La classification selon le sexe et les groupes sociaux dans un système patriarcal peut conduire non seulement à la protection des personnes défavorisées mais aussi au renforcement des liens avec les modèles ancestraux de la répartition des rôles (voir à ce sujet la contribution « Gender, Migration and Law: Crossing Borders and Bridging Disciplines » de Kitty Calavita dans *International Migration Review*, no 153, 2006).

Anni Lanz  
Solidaritätsnetz Basel

### « Culturalisation de la violence spécifique au sexe » – Débat le 10 mai 2007 à Bâle

Il est souhaitable qu'au lieu de spécialistes de l'intégration sans expérience de la migration, il y ait davantage de féministes ayant une expérience de la migration qui s'expriment sur le thème de la « violence spécifique au sexe ».

Le 10 mai 2007, à 19 h, au centre de rencontre Union Bâle, Klybeckstrasse 95, aura lieu un débat auquel participeront Zeynep Yerdelen Fanti (coprésidente de Terre des hommes Suisse), Jael Bueno (cheffe du projet de prévention Luna), Chitra Russo-Chrisostrom (cheffe de projet de KATPAKAM) et Carmel Fröhlicher-Stines (présidente du CRAN), sous la modération d'Inés Mateos (déléguée à l'égalité). Le débat portera sur des questions relatives à la violence spécifique au sexe:

- En quoi la violence spécifique au sexe concerne-t-elle la migration?
- Pourquoi la violence est-elle mise en relation avec certaines cultures?
- Quels sont les instruments adaptés aux besoins des femmes pour intervenir contre les actes de violence?
- Quels sont les effets de lois spéciales comme une loi sur les étrangers ou des normes pénales contre le mariage forcé?

Les participantes au débat se préparent depuis le début de l'année et sondent ensemble les complexités et les ambivalences de la thématique. Le Solinetz Basel (Réseau de solidarité de la région bâloise) se charge du travail d'organisation. L'idée de ce débat a pris forme d'une part à la suite d'une expertise concernant la violence domestique en tant que motif de non-refoulement au sens de l'art. 3 CEDH (que vous pouvez commander à Sosf) et d'autre part en raison des controverses actuelles sur la « criminalité des étrangers » dans la campagne électorale.

L'individu de « type balkanique » :

## Un maillon dans toute une stratégie

**Les communiqués de police racistes ne sont pas simplement des « faux pas » individuels ; bien au contraire, ils sont l'effet d'une xénophobie et d'une démagogie qui s'exercent en permanence. Cette politique du bouc émissaire a pour objectif de masquer les contradictions sociales réelles du néolibéralisme.**

Dans un communiqué de presse du 17 décembre 2006, la police municipale de Berne décrit trois suspects de la façon suivante :

1. *Inconnu de sexe masculin*, [autres indications], **de type balkanique**.

2. *Inconnu de sexe masculin*, [autres indications], **de type balkanique**.

3. *Inconnu de sexe masculin*, [autres indications], **de type balkanique**.

Tous les trois parlaient le dialecte bernois sans accent.

Voilà qui ne manque pas de soulever des questions. Qu'est-ce qui caractérise donc, dans l'esprit de la police, les personnes provenant d'une région qui s'étend de Vienne jusqu'à la pointe sud du Péloponnèse, surtout quand elles parlent le dialecte bernois sans accent ? À quelles tâches de police un tel signalement peut-il donc servir ?

Bien sûr, ce sont des questions rhétoriques. Car il n'est que trop évident qu'une annonce de ce genre sert uniquement à renforcer les préjugés racistes et à entretenir la discorde entre les cultures. Mais il n'est pas suffisant de dire que de tels faux pas sont l'expression d'une mentalité implantée dans le corps de police et manifestation rebelle

à toute mesure rééducative. Cet incident montre en effet davantage. Car les deux autres partis bourgeois, qui se veulent d'habitude si corrects, cautionnent cette xénophobie démagogue de l'UDC. Ce faisant, ils concourent au fait que des idéologies qu'on croyait mortes il y a quelques années encore, enfouies sous le poids tragique des expériences de l'histoire, resurgissent et osent à nouveau s'exprimer.

### **Le racisme et l'exclusion masquent les contradictions de la société**

Une analyse politique ne peut toutefois pas s'arrêter là, elle doit identifier les raisons de cette évolution et les intérêts qui se cachent derrière elle. Quand une minorité disposant du capital et des moyens de production, et donc du pouvoir, soumet toujours plus de domaines et de ressources à son propre profit, cela a forcément des conséquences. Pour une minorité de la population, ce processus entraîne une hausse des bénéfices, mais pour la majorité, les effets sont tout autres : perte des acquis sociaux, pression sur les conditions de travail, insécurité et exclusion. Comme ces conséquences sont de plus en plus perceptibles, les bénéficiaires de l'ordre ainsi établi sont obligés de trouver des « paratonnerres » afin de détourner les conséquences du malaise croissant et de la résistance qui, à juste titre, prend de l'ampleur. Les « individus de type balkanique », les « parasites sociaux », les « faux invalides », les « faux requérants d'asile » ou les « marginaux » remplissent cette fonction. En bannissant ces personnes de l'espace public, on favo-

rise encore la privatisation et la commercialisation de cet espace et, par ricochet, les intérêts de la minorité déjà mentionnée.

Surveillance par caméras vidéos, expulsions, État sécuritaire, contrôles massifs, démantèlement des droits fondamentaux, discrimination : autant de mesures qui permettent de faire d'une pierre deux coups. Elles désignent des boucs émissaires, tout en monopolisant des domaines de l'espace public qui étaient jusqu'à présent accessibles à tous, renforçant ainsi le pouvoir et la capitalisation.

Penser que l'organe responsable du maintien de l'ordre que nous venons de décrire va renoncer de lui-même à utiliser des procédés racistes serait donc bien naïf. Au contraire, ces procédés représentent bel et bien une de ses contributions à la stratégie globale de la minorité possédante.

Grâce aux interpellations des Verts-Alternative démocratique et du Grünen Bündnis, le législatif communal bernois devra se pencher sur les questions soulevées par ce communiqué discriminatoire. C'est bien ainsi ! Pourtant, au bout du compte, on ne peut vraiment combattre de tels procédés qu'en s'attaquant à leur cause première : l'ordre du profit lui-même.

Daniele Jenni  
membre du législatif  
communal bernois  
(Verts - Alternative démocratique)



## Fin du « statut de danseuse de cabaret » dans le Ct. de Berne ? Une solution hypocrite et naïve

**Jusqu'à présent, seuls six cantons ont aboli le « statut de danseuse de cabaret » : les deux Appenzell, Saint-Gall, la Thurgovie, le Valais et Zoug. Le Canton de Berne avait l'intention de suivre leur exemple dès le début de 2007. Pourtant, comme deux interventions parlementaires devaient encore être discutées au Grand Conseil, le projet a été reporté, mais ce n'est que partie remise. Martha Wigger, qui travaille à Xenia, le Service d'information bernois pour femmes actives dans le commerce du sexe, répond à nos questions.**

*Sosf : Xenia est le seul service d'information pour les femmes actives dans le commerce du sexe dans le Canton de Berne. Est-ce que le Conseil-exécutif vous a consultés sur la question de l'abolition du « statut de danseuse de cabaret » ?*

Wigger : C'est ce qu'on aurait été en droit d'attendre. Car si quelqu'un a un bon contact avec les danseuses dans le Canton, c'est bien notre Service. Malheureusement, ça ne s'est pas passé comme ça. Au contraire, c'est par hasard que nous avons entendu parler, vers le milieu de l'année passée, des projets du Canton. Nous avons exposé nos arguments dans une lettre adressée au Conseil-exécutif, le gouvernement bernois, et leur avons fortement déconseillé de retirer aux femmes ce minimum de sécurité que leur accorde le permis L. Hans-Jürg Käser, le conseiller-exécutif responsable de la police, ne s'est pas laissé ébranler. Nous nous sommes

donc tournés vers les médias, en octobre 2006, avec l'Association suisse des Cafés-concerts, cabarets, dancings et discothèques (ASCO) et des agences. La façon de procéder du Canton était tout sauf transparente. Même les tenanciers de boîtes de nuit n'ont été officiellement informés de la suppression du permis L pour le début 2007 que le jour de la conférence de presse.

*Lors d'un entretien accordé au « Bund », Käser a expliqué qu'il s'agissait là d'une question d'éthique. Voulez-vous défendre une double morale ?*

En réalité, on devrait inscrire dans les permis : « Permis de séjour pour travail du sexe ». Les femmes qui viennent ici pour la première fois sauraient ainsi qu'il ne s'agit pas uniquement de danser et de se dévêtir un tout petit peu. Bien sûr, en principe, la prostitution n'est pas autorisée avec le permis L, mais elle existe quand même. Si les femmes sont prises sur le fait, elles doivent quitter la Suisse. Nous avons déjà eu des cas où les employeurs ont menacé des femmes qui se battaient pour défendre leurs droits et toucher leur salaire de les dénoncer pour prostitution. Si une femme ne joue plus le jeu, elle n'a plus qu'à partir. C'est ça, la double morale.

*Vous êtes tout de même arrivés à un certain nombre de résultats sur la base de ce statut.*

Oui. Depuis quelques années, la Ville de Berne ne délivre des autorisations d'exploiter pour les boîtes de nuit qu'à la condition que nous, en tant que service d'information, nous puissions y accéder librement. Avant, il fallait tou-

jours aller dans les appartements des danseuses, ce qui n'était possible que quand les femmes ne dormaient plus et avant qu'elles commencent à travailler. Maintenant, la condition est qu'on nous laisse entrer dans les boîtes. Il est clair qu'aujourd'hui c'est nous qui entretenons les meilleurs contacts avec les femmes. Désormais, les salaires ne sont plus payés comptant, mais versés sur un compte, ce qui rend les fraudes sur les salaires nettement plus difficiles.

*Que se passera-t-il s'il n'y a plus de permis ?*

Certains propriétaires de boîtes de nuit trouveraient ça « su-per ». Ils pourraient engager des femmes de l'UE à des conditions plus mauvaises et en leur versant un salaire inférieur. Et ils ne seraient plus responsables non plus du logement – comme c'est le cas avec le permis L. D'un autre côté, il y aurait davantage de prostituées ou d'entraîneuses dans les saunas ou les clubs privés. Les femmes non ressortissantes de l'UE viendront aussi sans permis. Elles ont besoin de travail et d'argent. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe lorsque la police fait une razzia dans un club de village quelconque pour savoir comment ça marche. Il ne faut pas s'imaginer qu'on trouve sur un site Internet moldave une annonce du genre : « Venez à Egerkingen, le plus bel endroit de Suisse ! » Ce sont des réseaux spécialisés qui recrutent les femmes. Elles viennent en Suisse comme touristes et y restent. S'il n'y avait plus de permis L, il nous faudrait des années pour retrouver le contact avec elles. Le travail de prévention serait sacrément entravé et les femmes n'oseraient plus se défendre et se battre contre leur exploitation. Et je n'aurais plus rien en main pour les aider à défendre leurs droits.

À Berne, les danseuses de cabaret non ressortissantes de l'UE risquent de se retrouver devant des portes bien verrouillées. Comme une enquête de l'Office fédéral des migrations le montre, la majorité des cantons entend maintenir le « statut de danseuse de cabaret » et ne pas supprimer les permis L. Ainsi, le Canton de Berne se retrouve assez isolé en adoptant cette stratégie. Le conseiller-exécutif responsable de la police, Hans-Jürg Käser (PRD), justifie ses plans en affirmant que les mesures de protection pour les femmes introduites ces dernières années n'ont porté leurs fruits « que dans une très faible mesure ». Il estime que les danseuses ont continué de se faire exploiter et, dans certains cas, d'être contraintes à la prostitution. Que les femmes continueront sans doute d'exercer leur activité, illégalement, dans des « bars de contacts », Käser ne veut rien en savoir : « Si nous ne délivrons plus de permis, les femmes de ces pays ne viendront plus. Le problème disparaîtra donc de lui-même », expliquait-il le 20 octobre 2006 dans un entretien accordé au « Bund ». Une « présence policière renforcée » devrait résoudre le reste des problèmes. ...

## En bref

### Schengen: du nouveau

Le 25 octobre 2006, le parlement de l'UE (PE) a adopté en première et seule lecture les bases juridiques permettant d'instaurer le système d'information de Schengen de la deuxième génération (SIS II). Le conseil des ministres de l'intérieur et de la justice en a fait autant en février de cette année. Le SIS II ne se bornera pas à enregistrer des photos et des empreintes digitales. Dès que cela sera techniquement possible, les empreintes digitales seront utilisées également comme critère de recherche lors des contrôles aux frontières et à l'intérieur des pays. Au lieu de « vos papiers s'il vous plaît » on pourrait en arriver un jour à « empreintes digitales s'il vous plaît ». Le PE s'était embarqué dans une prise de décision accélérée bien qu'il ait été clair depuis le milieu de l'année 2006 que la commission de l'UE et le conseil ne pourraient pas respecter leur planning pour l'extension du système. En décembre, le conseil a alors décidé d'une solution intermédiaire sur la base du SIS existant.

Le SIS II devrait maintenant être au point à fin 2008. Tout cela ne change rien au fait que, pour la majeure partie des personnes enregistrées dans le système, il s'agit de ressortissant-e-s de pays hors de l'UE à qui l'accès à l'Union est refusé pour des motifs de pur droit des étrangers.

Selon toute vraisemblance, la Suisse ne participera qu'au SIS II. Au plus tard après la ratification des accords d'adhésion à Schengen, elle voudra également participer à la « troupe d'intervention rapide » organisée par l'agence de surveillance des frontières (de l'UE) FRONTEX et chargée d'empêcher l'afflux d'« immigrants illégaux » aux frontières extérieures.

### Vaud: la résistance vaut la peine

Coordination Asile Vaud a dressé un bilan intermédiaire positif après plus de deux ans d'engagement dans la résistance contre l'expulsion de requérant-e-s d'asile débouté-e-s. Depuis que le mouvement a été lancé à fin juin 2004, en tout 167 membres du « groupe des 523 » ont été régularisés, de même que 51 autres personnes. Ces résultats ont été possibles grâce à l'immense engagement du mouvement dans divers refuges, mais aussi grâce au travail politique qui a permis d'obtenir du parlement, malgré sa majorité de droite, qu'il se prononce dans plus de vingt votes dans le sens des revendications de Coordination Asile Vaud. La résistance se poursuit. Informations actuelles sous [www.stoprenvois.ch](http://www.stoprenvois.ch)

### Extradition et asile

**Dursun Güner** est libre: après huit mois et demi, ce réfugié reconnu en Suisse a été libéré le 12 février 2007 de sa détention consécutive à une demande d'extradition dans la ville allemande de Lörrach. Le tribunal régional supérieur de Karlsruhe a déclaré l'extradition vers la Turquie « non admissible ». Il a estimé que les présomptions nécessaires concernant la participation de Güner à trois meurtres dans les années 1979/80 faisaient défaut.

Güner avait été arrêté en mai 2006 à la frontière allemande sur la base d'un mandat international émanant de la Turquie, dont l'office fédéral de la justice avait également connaissance. Le « comité de solidarité à Dursun Güner » exige ainsi une nouvelle fois que les réfugiés soient avertis de l'existence de tels mandats à caractère politique.

**Erdogan Elmas:** il a été libéré le 31 janvier de sa détention consécutive à une demande d'extradition. Pendant les presque douze mois qu'a duré sa détention, il a été sans cesse déplacé d'une prison à l'autre par l'office fédéral de la justice (OFJ) pour lui compliquer la possibilité de protester contre son extra-

dition vers la Turquie. Le Tribunal fédéral a annulé la décision d'extradition rendue par l'OFJ. Il a relevé notamment que la Turquie avait connu une situation analogue à une guerre civile dans les années 1990 et qu'Erdogan Elmas était mineur à l'époque des prétendus faits.

**Mehmet Esiyok:** le même 31 janvier, le Tribunal fédéral a décidé d'autoriser l'extradition de Mehmet Esiyok vers la Turquie.

Certes, la torture continue d'être pratiquée dans ce pays, mais selon le Tribunal fédéral, on ne saurait refuser toute aide juridique à un Etat même s'il doit digérer une longue histoire de guerre civile et qu'il ne remplit pas encore entièrement tous les critères de l'état de droit. Une extradition est possible grâce aux garanties fournies par la Turquie: l'ambassade suisse devra observer la procédure et pouvoir rendre visite en tout temps à Esiyok dans son lieu de détention. Toutefois les avocats de ce dernier craignent que cela soit insuffisant pour garantir la sécurité d'Esiyok. Celui-ci était membre du comité central du PKK depuis 1995 mais n'avait jamais participé à des conflits militaires.



Portrait:

## Christophe Tafelmacher: « c'est nous les réalistes »



On imagine en général les avocats comme des personnes bien sages. Christophe Tafelmacher se distingue de cette image: sa coupe un peu punk et les photos de manifestations pendues dans son étude lausannoise nous rappellent qu'il ne s'agit pas d'un avocat traditionnel mais d'un militant qui s'engage depuis plus de 20 ans pour les droits des réfugiés et autres immigrants.

Christophe Tafelmacher est entré en contact avec le mouvement de l'asile en 1985 alors que des réfugiés étaient expulsés vers le Zaïre de Mobutu. Il venait de terminer ses études de droit et était content de pouvoir utiliser ses capacités au profit d'une cause à laquelle il était sensible. Son engagement en faveur des réfugiés a débuté avec SOS-Asile Vaud et la permanence juridique de ce mouvement où il a oeuvré à titre bénévole. Il a alors été choqué par la distance séparant la pratique du droit et la théorie enseignée à l'université et il a notam-

ment pris conscience de l'ampleur de l'arbitraire dont faisaient preuve les autorités dans le traitement des dossiers d'asile. Depuis lors, il a consacré bien du temps à se débattre avec ces autorités.

### Obstiné et expérimenté

A 43 ans, C. Tafelmacher se dit très obstiné. Comme il est plutôt pessimiste, les défaites n'entament pas sa motivation, même si la situation politique générale l'attriste parfois. « Mais on a aussi gagné des choses » rappelle-t-il en se mettant à raconter les succès de ces dernières années comme par exemple celui de Coordination Asile Vaud où il a joué un rôle important. Le renvoi de plusieurs centaines de personnes vivant en Suisse depuis des années a pu être évité. Le mouvement de l'asile de Suisse romande a réussi à être présent également dans les zones de campagne et à modifier positivement le discours officiel. Un long travail de fourmi est payant.

### Tenir le conflit

C. Tafelmacher voit sa force dans son expérience et dans sa nature à la fois calme et organisée. Dans le mouvement de l'asile, il tiendrait parfois un « rôle de mémoire » et se sent assez capable de montrer des perspectives et de mener des pourparlers avec les autorités. Membre du comité de Solidarité sans frontières, il recommande l'obstination également à l'échelon national: « il faut tenir le conflit dans un pays qui déteste le conflit ». Il considère qu'il est important de développer un réseau dans l'ensemble du pays et également de rester visible ensemble dans la rue. Pour lui, ce qui est beau dans les grandes mani-

festations, c'est que les personnes concernées sont visibles dans leur apparition massive. On se rend alors compte soudainement que ce sont les autorités qui nient la réalité et nous les réalistes pragmatiques qui trouvons des solutions ».

Dinu Gautier

ORANISOFFSET

**Grafik/Satz/Druck  
Weiterverarbeitung**

Oranis Offset  
Hohenbühlweg 4  
7002 Chur

Fon: 081 252 45 92  
Fax: 081 253 63 03  
E-Mail: [oranis@spin.ch](mailto:oranis@spin.ch)



## WIDERSPRUCH

Beiträge zu  
sozialistischer Politik

# 51

### Migration, Integration und Menschenrechte

Migrantinnen, Ausländerrecht und Zwangsmassnahmen; Sans-Papiers; Menschenhandel; Solidarische Asyl- und Migrationspolitik; Integration, Partizipation und Gleichberechtigung; Kulturalisierung; Gewerkschaften und Migration; Second@s in der Schweiz

M. Spescha, S. Pittà, Y. Riaño / N. Baghdadi, B. Schwager, A. Lanz, H. Busch / B. Glättli, S. Jegher, G. D'Amato / R. Fibbi, S. Prodolliet, M. Terkessidis, A. Sancar, A. Gamboa / T. Leite, V. Alleva, A. Juhasz

### Globalisierung und Arbeitsmigration

Ch. Butterwegge: Weltmarktdynamik und Migration  
Ch. Marischka / T. Pfüger: EU-Grenzregime  
S. Brodal: Sklavenarbeit in der Landwirtschaft  
M.R. Krätke: Globalisierung und Nationalstaat

232 Seiten, Fr. 25.- (Abonnement Fr. 40.-)  
zu beziehen im Buchhandel oder bei  
WIDERSPRUCH, Postfach, 8031 Zürich  
Tel./Fax 044 273 03 02

[vertrieb@widerspruch.ch](mailto:vertrieb@widerspruch.ch) [www.widerspruch.ch](http://www.widerspruch.ch)

## A vos agendas

16 avril 2007 à Berne

Assemblée générale de Solidarité sans frontières

Bref exposé de Thomas Schmutz sous le titre

« Facts&Figures: Migration dans le monde et en Suisse »

suivi d'une discussion sur le thème

« Qu'est-ce que cela signifie pour nos propositions d'une politique migratoire alternative? »

Autres points à l'ordre du jour: planification annuelle, comptes 2006 et budget 2007

De 18h30 à environ 21h30 dans la Dreifsaal de l'Eglise de la Trinité,  
Sulgeneckstr. 13, Berne.

Ouverte à tous les membres: merci de vous annoncer au secrétariat!

10 – 12 mai 2007

Colloque international Hannah Arendt à Lausanne

«Pouvoir, Pensée, Jugement politique au XXe et au XXIe siècle»

Organisé par la coprésidente de Solidarité sans frontières, Prof. Marie-Claire Caloz-Tschopp, le colloque sera un lieu de (re)lecture critique et créatrice de l'oeuvre d'H. Arendt à la lumière de problèmes et d'expériences d'aujourd'hui. Le travail se fera à la fois par des spécialistes pointus, des professionnels, des militants et toute personne intéressée par une démarche de réflexion et de débat à partir du thème général.

Détails sous [www.sosf.ch](http://www.sosf.ch) (Termine Mai 2007)

Inscriptions et informations pratiques Secrétariat UNIL-IEPI : [nicole.ferrari@unil.ch](mailto:nicole.ferrari@unil.ch)

**Important: Sosf soutient la participation de réfugié-e-s, de personnes migrantes et de militant-e-s à faible revenu en prenant en charge tout ou partie des frais de colloque et d'éventuelles nuitées. Renseignements à ce sujet auprès du secrétariat de Sosf.**

16 juin 2007, 14h, à Berne

Manifestation contre la xénophobie

La manifestation est à nouveau prévue à la date de la journée des réfugiés à Berne  
Informations à jour: [www.ohneuns.ch](http://www.ohneuns.ch)

Nous vous serions reconnaissants de nous signaler vos changements d'adresse sans tarder: vous nous permettrez ainsi d'économiser des frais postaux importants.

### impresum

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition: 3450 A / 750 F

Affirmés : 3252 A / 693 F

Composition/Graphisme:

ComTex, 3414 Oberburg

Impression: Oranis Offset, Coire

Expédition: Toleranz95, Coire

Rédaction: Heiner Busch, Balthasar Glättli,  
Manuela Reimann Graf

Traductions: Sylvie Colbois,  
Olivier von Allmen

Lectorat: Sosf

Photos: Simone Haug et Julia Weber

Délai rédactionnel pour le prochain numéro:  
20 avril 2007

Nous nous réservons le droit d'abrégé le courrier des lecteurs

Cotisation 2007, abo inclus:

salariés 60.– / couples 90.– /

non-salariés 30.– / organisations 100.–

Abonnement: abonnés individuels 25.– /

abonnement organisations 45.–

Editrice: Solidarité sans frontières,

Neuengasse 8, 3011 Berne

(regroupement CAS/MODS)

Tél.: 031 311 07 70

Fax: 031 311 07 75

e-mail: [sekretariat@sosf.ch](mailto:sekretariat@sosf.ch)

[www.sosf.ch](http://www.sosf.ch)

CP: 30-13574-6